



ENTREPRISE



ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Par la présente, MMA IARD Assurances Mutuelles /MMA IARD attestent que :

Maître Pascal CASSEVILLE
Exerçant 5 avenue de Verdun, 30133, Les Angles

Est garanti par le contrat N° 127.129.174 souscrit par le Barreau de NÎMES à hauteur de 3.000.000 € par assuré et par sinistre.

Le contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile professionnelle pouvant incomber à Maître Pascal CASSEVILLE du fait de fautes, erreurs ou omissions commises dans l'exercice de son activité professionnelle d'avocat, conformément à l'article 27 de la loi n°71-1130 du 31 décembre 1971.

La garantie s'applique dans le monde entier, à condition que l'Assuré qui exerce ses activités soit occasionnellement soit au sein d'un établissement permanent ou d'un bureau secondaire, les exerce sous son titre d'origine français et non pas sous un titre étranger.

Toutefois sont exclues les activités exercées au sein d'un établissement permanent situé sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique ou du Canada.

La présente attestation est valable pour la période du **02/07/2024 au 31/12/2024**. Elle est délivrée pour valoir ce que de droit et n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'Assureur.

Elle engage l'Assureur dans la limite des clauses, conditions et exclusions du contrat auquel elle se réfère et dont l'Assuré a pris connaissance. Elle est valable sous réserve de toute modification, suspension, annulation ou fin d'effet du contrat qui interviendrait postérieurement à sa date d'établissement et du règlement de la cotisation émise ou à émettre.

Fait à Eguilles le 02/07/2024
Pour l'assureur, par délégation
N° ORIAS 07005717

